

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

1 RUE MEDEVAND
PALAIS DE JUSTICE 25042 BESANCON CEDEX
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
MINITEL: 3617 INFOGREFFE OU TEL.: 0891 01 11 11

SCP D AVOCATS SCHAUFELBERGER-
MONNIN

116 GRANDE RUE
25000 BESANCON

V/REF :

N/REF : 2007 B 14 / 2007-A-2934

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 17/09/2007,

P.V. d'assemblée du 25/08/2007

- CONSTATION DE LA TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE DE LA SAS
CASSARD

Concernant la société

A.C. INVEST
Société par actions simplifiée
6 CHEMIN DES QUATROUILLOTS
25000 BESANCON

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2934 le 17/09/2007

R.C.S. BESANCON 487 717 696 (2007 B 14)

Fait à BESANCON le 17/09/2007,

Le Greffier





A.C. INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 2.125.600 Euros
Siège social : 25000 BESANCON – 6 chemin des Quatrouillots
R.C.S. BESANCON 487.717.696

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 25 août 2007

Les associés de la Société A.C. INVEST

société par actions simplifiée au capital de 2.125.600 € divisé en 212560 actions, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Monsieur Jean Michel BERGIER, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain CASSARD président

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Corinne CASSARD et Mademoiselle Marie CASSARD

Madame remplit les fonctions de secrétaire de séance

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés possèdent les 212560 actions formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ac Ce MC

Puis le président rappelle l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR ET DECISIONS A PRENDRE :

- Constatation de la transmission universelle du patrimoine de la SAS CASSARD à la société
- Pouvoirs pour formalités

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale constate :

- ↳ qu'à la suite de la publication de l'avis de dissolution de la société SAS CASSARD par réunion de la totalité des droits sociaux en une seule main, il nous a été attesté par le greffe du tribunal de commerce de BESANCON qu'aucune opposition de créanciers sociaux n'avait été signifiée dans le délai de trente jours prévu à l'article 1844-5 du Code civil ;
- ↳ et en conséquence la transmission universelle du patrimoine de la société SAS CASSARD à la société A.C. INVEST et la disparition à cette date de sa personnalité morale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la SCP d'Avocats SCHAUFELBERGER MONNIN à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite aux décisions prises au cours de la présente réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Alain CASSARD



Corinne CASSARD



Marie CASSARD

